

Les Sociétés Civiles Immobilières

Pour acquéreurs Français et Ressortissants Etrangers

Formation juridique

N° A03

Intervenant

Un formateur consultant titulaire d'un Doctorat en Droit privé

Effectif Maximum

15 participants

Pré-requis

Tous niveaux

Public visé

Agents immobiliers.
Gestionnaires de patrimoines
Conseillers fiscalistes
Comptables

Durée

Une journée (7 heures)
9h00-13h00 et 14h00-17h00

Tarif

420€ HT par participant
(Frais de déjeuner et collations
75€HT inclus) TVA 19,60%

Lieux et Dates

• Nous consulter

Points forts

Face à face pédagogique entre le formateur et les stagiaires. Alternance d'exposés théoriques / exemples pratiques. L'intervenant est un consultant en Droit immobilier et droit des obligations (contrat/responsabilités). En outre, il intervient en formation continue depuis plus de 5 ans, notamment auprès d'un public de professionnels en immobilier. Un document sera remis à chacun des participants

Inscriptions

04 91 07 02 52

ou sur notre site internet pré-inscription en ligne :

www.sirius-formation.com

● Objectif

Cette formation permet au stagiaire d'optimiser sa fonction conseil en intégrant l'outil SCI, d'accroître l'offre de prestations de l'agence et prendre en compte le caractère extranational des clients. Il apprendra notamment à analyser l'opportunité de proposer la création d'une SCI, à repérer les incidences fiscales et successorales et faire du produit SCI un argument commercial.

● Programme

Avantages et Inconvénients de la SCI

- **Fiscalité des SCI**
- **Taxes**
 - Repérer les éléments fiscaux permettant de juger de l'opportunité de créer une SCI
 - Opter pour l'IS ou l'IR
- **SCI et Succession**
 - Repérer les modes de transmission u patrimoine offert par la SCI
- **SCI et Activité Professionnelle**
 - Distinguer les patrimoines privés et professionnels
 - Apprécier la protection offerte et les avantages comptables

Constitution et Fonctionnement

- **Constitution**
 - Statuts
 - Formalités : Réaliser des statuts – Proposer la prestation à ses clients
- **Fonctionnement**
 - Gérance
 - Assemblée générale
 - Cession des parts
 - Dissolution : Distinguer les pouvoirs des différents organes de gestion
 - Gérer une SCI

SCI et Ressortissants étrangers

- **Fiscalité**
 - Impôts et taxes de la SCI
 - Impôts et taxes des associés non Français : Apprécier les conséquences de l'élément d'extranéité en matière fiscale, successorale
- **Succession**
 - Choix de la loi applicable : En faire un argument de négociation

Sirius Formation Sarl

50, Avenue des Caillols - 13012 Marseille - Tél. : 04 91 07 02 52 - Fax : 04 91 68 42 33 - Email : sirius.formation@wanadoo.fr - Web : www.sirius-formation.com
S.A.R.L. au capital de 7 700 Euros - RCS Marseille : B 440 230 993 - Siret : 440 230 993 00030 - Code APE : 85.59A